

ABONNEMENT.

Saumur :
En an. 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :
En an. 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 26 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
9, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

22 Décembre 1883.

BULLETIN

Encore une saignée de vingt millions !
Le gouvernement qui n'avait besoin que
de dix millions, il y a huit jours, pour faire
face aux frais de l'expédition du Tonkin, en
a réclamé vingt autres de la complaisance de
la Chambre.

M. Léon Renault, rapporteur de la com-
mission des crédits, a déclaré que le gouver-
nement se conformait, dans sa demande,
aux règles parlementaires, en voulant avoir
le consentement des Chambres avant de s'en-
gager dans de nouvelles dépenses.

Ce qui signifie que jusqu'ici le gouverne-
ment a violé cette règle.

Jamais ours ne lâcha un plus lourd pavé
sur le nez de son maître !

Le rapporteur a dit encore plusieurs choses
précieuses à retenir.

Il a indiqué l'intention où était le gouver-
nement d'obtenir ce crédit « dans les ter-
mes de l'ordre du jour voté par les Cham-
bres. »

Ou cela ne signifie rien ou cela veut dire
que le gouvernement entend agir sous sa
responsabilité, et n'avoir ni explications
préalables à donner, ni comptes à rendre de
sa conduite.

Jamais, sous aucun régime, il n'a été per-
mis à des ministres de traiter la représenta-
tion nationale avec une pareille hauteur et
un tel sans- façon.

Un cabinet opportuniste, présidé par M.
Jules Ferry, pouvait seul prétendre à tant
d'impudence et une Chambre républicaine
était seule capable de montrer tant de ser-
vilisme.

Le gouvernement demande vingt millions,
et la Chambre et le Sénat les lui accordent,
sans même demander des éclaircissements
sur une politique extérieure qui a mis le
pays dans la nécessité de faire la guerre.

Les Chambres votent les subsides néces-
saires à une expédition, sans exiger que le
gouvernement l'éclaire sur notre situation
diplomatique et militaire.

Depuis trois mois, on répète partout que
cette expédition tardive peut avoir pour
nous de fâcheuses conséquences, que nous
allons être menacés sur nos frontières —
on le craint du moins — par des ennemis
implacables, qu'il est, par conséquent, dan-
gereux de disperser nos forces; rien n'y
fait, la Chambre ferme les yeux et ouvre les
mains.

Le débat qui s'est engagé cette semaine à
la Chambre n'amènera pas un résultat
meilleur que les précédents.

La majorité ministérielle, bien décidée à
soutenir le cabinet et les confiseurs, ne de-
mandera pas d'explications et se contentera
des banalités que les présidents du conseil
ont toujours à la disposition d'une Chambre
d'aplatis.

La vérité est que le gouvernement et la
majorité sont d'accord pour arriver à faire
la guerre sans le déclarer formellement au
pays.

M^r FREPPEL ET LES CRÉDITS DU TONKIN.

Nous lisons dans l'Anjou :

« En votant les crédits demandés par le
gouvernement pour le corps d'armée du
Tonkin, M^r Freppel a agi en défenseur
avisé de l'Église et en véritable homme d'É-
tat. »

« Il nous a rappelé lord Salisbury, qui,
l'an dernier, lors des événements d'Égypte,
déclarait à la Chambre des Lords que les
Tories anglais voteraient les crédits, tous
les crédits nécessaires, bien qu'ils n'ap-
prouvassent pas la politique extérieure du
gouvernement de M. Gladstone, parce que
l'honneur de l'Angleterre était engagé. »

« Les journaux républicains reconnaissent
tous, plus ou moins ouvertement,
combien le langage de notre Évêque a été
patriotique et habile. « Il convient, dit par
exemple le *Petit Journal*, qui s'en va dans

tous les coins de la France, il convient d'en-
registrer les paroles vraiment françaises et
les déclarations patriotiques apportées à la
tribune par l'Évêque d'Angers... Langage
habile dans la bouche d'un dignitaire de
l'Église, diront quelques-uns, non sans mo-
tifs peut-être, mais, en tous cas, langage
véritablement politique, langage de patriote
mettant au-dessus de toutes les autres pas-
sions la passion du pays. »

« Évêque, en parlant comme il l'a fait,
Mgr Freppel a rendu un signalé service aux
Missions étrangères et à la cause religieuse
en général. Député, il a prouvé une fois de
plus qu'il avait une conception très-nette de
ce que doit être l'Opposition dans un Parle-
ment. »

« Tant qu'une opposition se borne à la
critique pure, sans faire un pas en avant,
sans se constituer en parti politique, elle
n'a aucune chance de ramener à elle le
pays. Pour gagner du terrain, il faut qu'une
opposition se présente comme parti de gou-
vernement: il faut qu'elle prouve qu'elle a
un programme, un plan, des vues et des
hommes de gouvernement, et qu'elle est
prête à prendre le pouvoir du jour au len-
demain, comme en Angleterre, sans que
les intérêts nationaux aient rien à craindre. »

« Il faut aussi qu'elle saisisse toutes les
occasions de frapper l'opinion publique et
d'obliger même ses adversaires à faire son
éloge et à parler d'elle en bons termes: les
déclarations de tribune ou les abstentions
sont d'un effet nul, absolument nul, dans
un pays de suffrage universel. »

« Il faut enfin qu'elle soit fortement
groupée, qu'elle accepte la direction de
deux ou trois hommes en qui elle ait con-
fiance, qu'elle écarte ceux qui ne pourraient
qu'entraver sa marche en avant, et qu'elle
s'adresse directement au pays pour éclairer
l'opinion publique et montrer qu'elle a,
plus que la majorité, souci des intérêts,
des libertés et de l'honneur de la nation. »

« Voilà l'Opposition, telle qu'on la com-
prend en Angleterre, en Allemagne, en Au-
triche, la véritable opposition, ayant un
plan et un but. »

« En montant avant-hier à la tribune, et
en faisant l'éclatante déclaration que la
France entière va connaître et discuter,
Mgr Freppel a montré toutes les qualités de
l'homme de gouvernement. »

On se demandait hier soir dans les cou-
loirs du Palais-Bourbon comment il serait
possible au Sénat de voter le budget en huit
jours. Le bruit courait même que le gouver-
nement se voyait dans la nécessité de de-
mander à l'Assemblée haute de voter les
douzièmes provisoires.

Les députés qui sont restés muets pendant
la discussion du budget se plaignent de
leurs collègues qui ont abusé de la parole et
prolongé inutilement, selon eux, la discus-
sion. Ils savaient qu'en agissant ainsi, ils ne
laisseraient pas au Sénat le temps néces-
saire d'examiner le budget.

Les ministériels soutiennent, qui plus
est, qu'il y a là une manœuvre de l'extrême
gauche tendant à faire prendre au gouver-
nement une mesure contraire aux intérêts
financiers du pays.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il y a
deux ans, la Chambre a voté le budget en
huit jours au lieu d'y mettre un mois.

Par décret du Président de la République,
en date du 20 décembre 1883, l'amiral
Courbet est promu au grade de grand-offi-
cier de la Légion-d'Honneur.

AU TONKIN.

Le correspondant du *Standard* télégra-
phie de Hong-Kong, 20 décembre :

« Nous venons de recevoir la nouvelle
que les Français ont attaqué Son-Tay où ils
ont rencontré une résistance obstinée. »

Le 14 décembre ils ont franchi sans op-
position le Daï (bras du fleuve Rouge); le
14 ils ont repris leur marche en avant et

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LUCIENNE

PAR M^{lle} MARTHE LACHÈSE.

Cette femme cherchait à se réchauffer: elle
tendait vers le feu ses mains dont la maigreur se
découpait sur la flamme.

— Ma mère ! dit Lucienne.

L'ombre se leva brusquement.

— C'est toi, ma chérie !

Lucienne la serra dans ses bras.

— Est-ce que vous êtes malade ? dit-elle avec
inquiétude.

— Malade ! pourquoi cela ? Je suis un peu enrhu-
mée. Ton vêtement est mouillé, Lucienne. Il pleut
donc ?

— Il tombe une sorte de brouillard.

— Mon Dieu ! venir de si loin ! par ce mauvais
temps ! Tu aurais dû prendre une voiture. Appro-
che-toi du feu.

— Merci, maman, dit Lucienne. Je vais ôter
mon manteau...

— Assieds-toi.

— Je ne suis pas fatiguée. J'ai pris l'habitude
de marcher.

— Oui, interrompit M. de Barli, c'est comme

cela dans la vie. Il y a des habitudes qu'on perd et
d'autres qu'on prend...

— Comme tu viens tard ! continua M^{me} de Barli.
Pour rentrer chez toi...

La jeune femme pencha comme un enfant la
tête sur l'épaule de sa mère.

— Je ne rentrerai chez moi que ce soir, dit-
elle. Je dîna avec vous. Raoul passe vingt-quatre
heures au château de Vau-les-Bois. Un de ses
amis, M. La Chénaie, est venu le chercher ce ma-
tin pour chasser.

M. de Barli poussa un bruyant soupir.

— Je suis charmé d'apprendre que monsieur
mon gendre est en bonne santé, dit-il.

Lucienne ne répondit pas.

— Il paraît que ce château est moins loin de
chez lui que la rue Férou.

— Mon père, dit Lucienne, de grâce, pardon-
nez-lui. Vous savez ce que je vous ai répété sou-
vent...

M. de Barli haussa les épaules.

— Je n'admets pas ces sortes de tutelles, dit-il.
Ce que tu m'as répété souvent accuse la mère sans
excuser le fils.

La jeune femme pencha tristement la tête.

Il y eut un moment de silence.

— Ote ton chapeau, reprit M^{me} de Barli. Passez-
moi ce flambeau, Prosper, la flamme s'est amoïn-
drie, nous ne voyons plus rien.

M. de Barli tendit à sa femme un des bougeoirs
posé sur la cheminée.

M^{me} de Barli prit un papier sur sa table à ou-
vrage, le froissa, l'alluma au contact de la bûche.

— Que brûlez-vous là, Marguerite ? demanda
son mari.

— C'est la lettre de ce M. Roger. Est-ce que
vous désiriez la conserver ?

— Non, non, ah certes non ! Vous pouvez en
disposer. Je ne crains pas d'oublier ce rendez-
vous.

Il mit ses mains dans ses poches, se redressa et
marcha en long et en large dans l'appartement.

— Qu'y a-t-il donc ? De quoi est-il question ? dit
Lucienne à demi-voix.

— Tais-toi, répondit tout bas sa mère. Alors,
mon ami, reprit-elle, nous ferons bien de dîner
un peu plus tôt. Ma pauvre enfant, pourquoi es-tu
venue ainsi, sans nous prévenir...

— Vous prévenir, maman ! s'écria Lucienne.
Quoi ! vous n'êtes pas contente que je vous sur-
prenne ?

— Si, je suis contente, oh ! bien contente. Seu-
lement tu n'auras qu'un faible menu...

— Ma mère ! Comment m'exprimez-vous un
pareil regret ! ce qui vous suffit ne peut-il pas me
suffire ? Laissez-moi plutôt vous montrer ce que
j'apporte mystérieusement.

Elle entra ouvrit le papier roulé autour de son

emplette. M^{me} de Barli sourit.

— Oh ! que cela va être bon ! Regardez donc,
Prosper.

— Tu as bien fait, Lucienne, dit M. de Barli
d'une voix dont la gravité contrastait avec la nature
de l'offrande. Allons dîner, reprit-il, je ne veux pas
être en retard.

— Dans cinq minutes tout sera prêt, répondit
M^{me} de Barli qui se leva.

— Où allez-vous, maman ? dit Lucienne. Est-ce
que Mariette est sortie ?

— Oui, murmura M^{me} de Barli.

— A cette heure-ci ! Pourquoi lui permettez-
vous de sortir au moment où vous avez besoin de
ses services ?

— Mariette est partie, dit M. de Barli.

— Partie ! oh ! ma pauvre mère, que je vous
 plains ! Une jeune fille si honnête, si active !
Partie ! Et pourquoi ?

— Parce qu'elle devenait trop exigeante.

— Parce qu'elle voulait une augmentation de
gages, dit M. de Barli.

Lucienne joignit les mains avec un geste si dou-
loureux que M^{me} de Barli s'écria :

— Vous ne pouviez donc pas me laisser parler,
Prosper ?

— Et quand vous auriez parlé, auriez-vous dit
autre chose ? Lucienne est-elle aveugle pour ne pas
voir que nous sommes seuls ici ?

ont attaqué les ouvrages extérieurs de Son-Tay. Ces ouvrages consistent en plusieurs villages qui ont été très-fortifiés et que les Chinois ont défendus avec acharnement.

Cela fait, les Français se sont dirigés vers les rives du fleuve Rouge où a eu lieu le combat le plus sérieux. La flottille a pris part à l'action et le feu des canonniers n'a pas peu aidé les troupes de terre.

Après une lutte acharnée, plusieurs villages ont été enlevés à la pointe de la baïonnette, et les Français se sont avancés jusqu'à un mille environ de la place.

Son-Tay est protégé par une enceinte de terre; au centre se trouve la citadelle, entourée par un fossé. Il est probable que les Français auront de rudes combats à livrer avant d'enlever la place.

Les canonniers ne pourront pas aussi facilement aider les troupes qu'elles l'ont fait dans les engagements dont les rives du fleuve Rouge ont été le théâtre; la citadelle, en effet, se trouve à près d'un mille du fleuve et se trouve couverte par les nombreuses constructions qui s'élèvent entre elle et la rive. »

Le Temps fait remarquer à propos de la prise de Son-Tay que non-seulement les approches de la citadelle ont été défendues avec acharnement, mais que les réguliers chinois ont pris part à la lutte.

« Il nous paraît probable que des troupes chinoises étaient établies depuis quelque temps à Son-Tay, où elles faisaient cause commune avec les Pavillons-Noirs. »

Et M. Ferry qui a eu l'impudence de soutenir, devant le Sénat, qu'il n'y avait pas de Chinois à Son-Tay!

Le National annonce que l'amiral Courbet, dans la dépêche qu'il a adressée en date du 20, au ministre de la marine, dit que les trois officiers tués appartiennent l'un aux tirailleurs et les deux autres à l'infanterie de marine.

La dépêche mentionne également leurs noms; mais ceux-ci ne seront communiqués à la presse que lorsque les familles auront été informées.

Le National croit que les mesures ont été prises de façon à ne pas permettre aux défenseurs de Son-Tay de s'évader du cercle dans lequel l'amiral Courbet les tient enfermés.

NOS PERTES. — Il résulte des renseignements envoyés au ministre de la marine par le contre-amiral Courbet que, dans l'attaque des ouvrages extérieurs de Son-Tay, les Français ont eu 70 tués, dont trois officiers, et 480 blessés, dont 40 officiers. (Paris.)

On sait que la légation de France à Hué est maintenant gardée par 250 hommes.

Ces forces étant jugées insuffisantes en présence de la situation qu'a fait naître la mort violente de Hiep-Hoa, il paraît certain qu'on mettra de nouvelles troupes à la disposition de notre ministre résident à Hué.

LE PAPE ET L'EMPEREUR.

Le voyage que vient de faire à Rome le prince impérial d'Allemagne, représentant l'empereur, son père, est terminé. Le prince est retourné à Berlin.

Qu'est venu faire à Rome le futur chef de l'empire germanique?

Resserrer sans doute les liens étroits qui attachent l'Italie à l'Allemagne, qui subordonnent les décisions des hommes d'Etat du royaume italien aux inspirations qu'ils reçoivent de Berlin.

Mais avant tout, par-dessus tout, le prince impérial d'Allemagne est venu à Rome pour rendre visite au Pape, pour traiter au Vatican même de la pacification religieuse des vastes Etats qu'il doit gouverner un jour, c'est-à-dire pour reconnaître la force immense que garde la Papauté et pour s'incliner devant elle.

Aucun des hommes politiques de l'Europe ne doute que tel n'ait été le but du voyage du prince impérial. L'éclat des fêtes données, à grand bruit, par la monarchie italienne n'a pu voiler la réalité des choses. Par toute l'Europe, la presse la plus hostile au catholicisme a reconnu que l'héritier de l'empereur Guillaume est allé à Rome pour y voir le Souverain-Pontife.

On peut dire que la persécution du catholicisme à laquelle fut attaché le nom de Kulturkampf est finie et que le rétablissement de la paix religieuse en Prusse et dans toute l'Allemagne est maintenant assuré.

Ainsi se développe l'œuvre de cet admirable pontificat de Léon XIII qui a restauré la paix religieuse en Suisse, qui l'a en partie donnée et qui travaille à l'assurer tout entière à la Russie, qui combat et écarte avec une persévérance que rien ne lasse les préventions, les préjugés, les malentendus accumulés depuis des siècles entre le Saint-Siège et l'Angleterre protestante, comme entre le Saint-Siège et l'Orient schismatique; qui apaise les haines nées de ces préventions, de ces préjugés, de ces malentendus; qui, avec une égale passion, soutient, fortifie, étend l'action conquérante du catholicisme parmi les peuples infidèles et en même temps élève le niveau moral et intellectuel des peuples catholiques.

L'entente sera-t-elle dès demain parfaite sur tous les points entre la Papauté et l'empire d'Allemagne? Non sans doute. Mais le Kulturkampf est désormais frappé à mort et la victoire de la Papauté, de cette force merveilleuse qui, au contraire des forces humaines, ne triomphe que pour le bien des peuples et des gouvernements contre lesquels elle paraissait combattre, la victoire de l'Eglise est désormais certaine.

La Papauté n'a pas lutté et ne triomphe pas seule. — ne l'oublions pas.

ÉTRANGER

LE DÉPART DU PRINCE IMPÉRIAL D'ALLEMAGNE.

Le prince a quitté Rome l'avant-dernière nuit. A la gare, M. Mancini lui a dit que les

vœux de toute l'Italie l'accompagnaient. Dans le salon d'attente, le roi et les princes se sont embrassés.

Le prince est monté dans le train royal au milieu des acclamations, puis le roi l'a embrassé de nouveau. Le prince a serré la main du grand-duc de Bade et embrassé le duc d'Aoste.

Le départ a eu lieu sans autres incidents.

Après l'audience qu'il avait accordée au prince impérial d'Allemagne, le Saint-Père a fait appeler son secrétaire particulier, M^r Bovelli, et lui a dicté le résumé de l'important entretien qu'il venait d'avoir avec le prince.

On rapporte que le prince a dit à M. de Schloezer: « Léon XIII est un grand Pape et un véritable homme d'Etat. »

RUSSIE. — On télégraphie de Saint-Petersbourg que l'empereur de Russie vient d'être victime d'un accident qui heureusement n'aura pas de suites sérieuses. Un des chevaux de son traîneau s'est emporté et l'empereur, violemment projeté à terre, a été blessé à l'épaule droite.

ANGLETERRE. — Le Times d'hier matin, commentant, dans un article de fond, les opérations des troupes françaises au Tonkin, conclut en ces termes: « Son-Tay tombera et après lui Bac-Ninh aura le même sort. Espérons que la Chine n'apportera plus alors de retard dans la conclusion d'un arrangement avec la France. »

Le correspondant du Standard au Caire dit qu'une crise en Egypte doit être considérée comme probable. L'ex-khédive Ismaïl-Pacha redevient populaire et l'on peut s'attendre à une réaction en sa faveur.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 24 décembre.

La tendance est à peu près la même qu'hier, mais, après des cours analogues, on faiblit légèrement en clôture.

On est toujours sans nouvelles précises et le marché ne fait pas preuve de beaucoup d'entrain. Le 3 0/0 cote 75.20, 75.25, 75.30; — l'amortissable 77.32, 77.45 et 77.52; — le 4 1/2 0/0 1883 qui est le fonds régulateur est moins soutenu: il cote successivement 105.15, 105.20, 105.25, 105.30, pour réagir à 105.25, 105.23 et terminer à 105.17.

Le Suez s'avance tout d'abord de 1,955 à 1,960 et 1,965, pour reculer ensuite à 1,955 et clôturer à 1,947.50.

Le Lyon est assez mouvementé: 1,222.50, 1,225, 1,230, 1,227.50, 1,230 et 1,225.

Le Nord est à 1,730 et 1,740; le Midi à 1,115; l'Orléans à 1,245 et 1,250; en clôture, il s'avance à 1,277.50.

La Banque Ottomane débute à 640.62 et s'avance à 644 et 645 pour retomber en dernier lieu à 642.50.

Le Crédit Foncier est très-soutenu: il s'avance de 1,195 à 1,200 et 1,202.50.

Les Obligations Foncières Nouvelles sont demandées à 335, soit cinq francs de prime. L'Extérieure Espagnole est lourde aux cours précédents.

L'Italien 5 0/0 est à 91.35 et 91.50. L'Unité d'Egypte à 315. Le Turc 5 0/0 à 9 francs.

Le reste du marché ne présente pas grand inté-

rêt. La Bourse est toujours dans le même état, elle est hésitante et la faiblesse semble devoir dominer.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Nous publions plus loin le programme du Concert que doit donner jeudi prochain à Saumur l'Association artistique d'Angers. Le prix des places pour cette grande fête musicale n'était pas encore arrêté aujourd'hui à midi.

L'adjudication des travaux neufs et d'entretien du Génie militaire, pour la place de Saumur, a eu lieu hier.

Trois soumissions ont été déposées par MM. Jublin, Gasnault et Cholet, entrepreneurs.

M. Cholet a été déclaré adjudicataire avec un rabais de 9 0/0.

Cette adjudication comprend tous les travaux à exécuter pendant une période de six années, de 1884 à 1889.

Par décret du Président de la République, en date du 24 décembre 1883, M. Pinault a été nommé notaire à Saumur, en remplacement de M. Méhouas, démissionnaire en sa faveur.

M. Pinault a prêté serment à l'audience de ce jour.

Par décret de M. le Président de la République, en date du 8 décembre courant, M. Adolphe Fouché a été nommé notaire à Saint-Georges-des-Sept-Voies, et a, en cette qualité, prêté serment devant le tribunal civil de Saumur, le 15 du même mois.

VARENNES-SOUS-MONTSOREAU. — Jeudi, dans la nuit, un incendie s'est déclaré à Varennes-sous-Montsoreau, au canton de Filacé, dans un corps de bâtiment appartenant au sieur Rondenet, meunier à Mongeville.

Le feu a dévoré toute la charpente sur une longueur de vingt mètres sur sept de largeur, et s'est effondrée, achevant de brûler tout ce que contenait ce logis.

Les travailleurs ont dû se borner à protéger la grange et l'écurie attenant au bâtiment incendié.

Les pertes s'élèvent à 2,500 fr., couvertes par une assurance à la Nationale.

Les causes de cet incendie sont inconnues.

La Compagnie des chemins de fer d'Orléans vient de publier l'avis suivant:

« En exécution de l'article 4^{er} de la convention du 28 juin 1883, l'Etat reprend à la Compagnie d'Orléans les lignes ci-après:

» Nantes à La Roche-sur-Yon.
» Niort à La Possonnière.
» Saint-Benoist à La Rochelle et à Rochefort.

» Château-du-Loir à Saint-Calais.

La reprise de ces lignes entraîne la suppression dans les gares et stations détachées du réseau de la Compagnie du service des Titres (Actions et Obligations) des Compagnies d'Orléans, de Paris-Lyon-Méditerranée et de l'Est, organisé dans ces gares.

» En conséquence, lesdites gares et stations ne devront pas accepter les Titres et Coupons qui leur seraient présentés pour le paiement des arrérages à l'échéance du 1^{er} janvier prochain.

» A partir du 15 décembre courant, elles ne recevront plus les demandes de conversions, de mutations, de transferts et de remboursement de titres sortis au tirage.

» Enfin, à partir de la même date, elles s'abstiendront de vendre des obligations de la Compagnie.

» Tous les carnets et imprimés pour le service des Titres devront être renvoyés à la comptabilité générale le 15 décembre.

La commission des chemins de fer de l'Etat, chargée de la réception de la ligne d'Airvault à Moncontour, a procédé hier à la réception de cette ligne.

La commission a dû partir de Moncontour à 8 heures du matin.

S'il ne survient aucun obstacle imprévu,

— Partie! répéta la jeune femme. Depuis quand?

— Depuis avant-hier.

— Mon Dieu! j'espérais qu'elle ne vous quitterait jamais. Elle vous semblait dévouée.

— Je ne dois pas lui en vouloir, dit Mme de Barli. Elle est jeune, forte. Elle a un père infirme. Elle peut gagner de quoi le soutenir.

— Elle est bien heureuse, murmura Lucienne. Ma mère, reprit-elle, souffrez qu'à votre place j'aie disposer ce qu'il faut pour le dîner.

— Non, ton père est pressé. J'ai l'habitude de notre maison, je serai plus prompt que toi.

— Du moins, je puis vous aider.

— Non, repose-toi, je le préfère.

L'accent de ces derniers mots ne souffrait pas de réplique. Lucienne n'insista pas. Mme de Barli sortit de sa chambre.

— Mon père, dit la jeune femme, vous paraissez préoccupé ce soir.

— Ce soir ressemble aux autres, répondit M. de Barli. Je pense que, pour être préoccupés, les motifs ne nous manquent pas.

— Non, ce soir ne ressemble pas aux autres, reprit Lucienne avec l'accent le plus doux, puisque, ce soir, je suis auprès de vous...

Cette tendre parole fit l'effet de la goutte d'huile tombant sur le feu. M. de Barli s'écria:

— La lie de mon calice, c'est de te savoir ailleurs.

— Mon père!

Il continua:

— Il aurait dû se presser, celui qui allait me tuer à petit feu. S'il avait mis six mois de moins à méditer son crime, tu nous appartendrerais encore, ma fille, tu ne porterais pas le nom de ces gens pour qui je n'éprouve que le plus profond mépris.

— De grâce, dit Lucienne, ne revenez pas toujours sur ce triste sujet. Pourquoi rappeler sans cesse ce qui nourrit votre amertume et ce qui me déchire le cœur, à moi? Croyez-vous que je ne souffre pas autant que vous de cette rupture?

M. de Barli se leva, repoussa du pied la chaise sur laquelle il était assis et se mit de nouveau à marcher, les bras croisés, la tête haute, l'œil étincelant.

Lucienne le regardait en silence.

Tout à coup, il s'arrêta, et, d'une voix si profonde qu'elle en devenait terrible:

— Je voudrais, dit-il, les tenir tous dans mes deux mains, et les briser comme du verre.

— Ne parlez pas ainsi, s'écria Lucienne, ne parlez pas ainsi.

Il continua:

— Je voudrais les rassasier à leur tour de ce que je souffre par leur faute. Les lâches! qui ferment devant un père la maison de sa fille! qui ajoute au poids du malheur celui de leurs vulgaires dédains! Non, il n'est pas permis de pousser si

loin l'insolence! il n'est pas permis de n'avoir ni cœur, ni justice...

Sa voix mourut sur cette parole. Celle de Lucienne s'éleva, courageuse:

— Mon père, il n'est pas non plus permis de vouloir se venger.

A ce moment, la porte s'ouvrit.

— Venez-vous? dit Mme de Barli, le dîner est prêt.

Le père et la fille, encore un peu émus, se rendirent à cette invitation.

La salle à manger, ainsi que la chambre, portait l'empreinte d'une pauvreté sur laquelle certains objets de luxe tranchaient comme font des épaves sur un rivage que la tempête a dévasté.

(A suivre.) MARTHE LACHÈSE.

Théâtre de Saumur

MARDI 25 décembre 1883,

MARCEAU

Ou les Enfants de la République
Grand drame national et populaire en 7 actes
et 8 tableaux.

1^{er} tableau: la Fédération. — 2^e tableau: les Enrôlements volontaires. — 3^e tableau: l'Asile du père. — 4^e tableau: la Conspiration royaliste. — 5^e tableau: Marceau en Vendée. — 6^e tableau: la Prison de Nantes. — 7^e tableau: Robespierre. — 8^e tableau: la Mort de Marceau.

ABONNEMENT.

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 18
Trois mois 9
Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE
L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVE SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

24 Décembre 1883.

L'Echo Saumurois ne paraîtra
pas demain mardi, jour de Noël.

NOS MILLIARDS

DEVANT LE SÉNAT.

Le gouvernement et la Chambre se sont
arrangés pour laisser à la discussion du bud-
get de 1884 devant le Sénat l'espace de trois
après-midi.

C'est samedi que le rapport général sur ce
budget a été déposé par M. Dauphin. Comme
il n'y a pas de séance demain mardi, jour
de Noël, la discussion s'ouvrira mercredi. Il
faudrait, pour que la loi du budget fût exé-
cutoire dès le commencement de 1884,
qu'elle parût le 29 au matin au Journal offi-
ciel et que, par conséquent, la discussion
en eût été terminée par le Sénat vendredi
soir.

C'est donc bien trois jours que l'on donne
au Sénat pour voter un budget qui avec ses
annexes dépasse quatre milliards. On lui
demande un milliard trois cent trente-trois
millions par après-midi. C'est peut-être
beaucoup.

Et ce budget, remarquons-le bien, est un
budget en déficit. Sur le papier, il est en
équilibre. En réalité, il présentera, au con-
traire, un formidable déficit.

Et ce budget de quatre milliards, ce bud-
get en déficit contribue à rendre nécessaire
pour l'année prochaine un emprunt de plu-
sieurs centaines de millions, de 350 mil-
lions, dit-on aujourd'hui, d'une somme plus
considérable peut-être encore... M. Leroy-
Beaulieu estime que l'on sera obligé d'em-
prunter avant peu 700 millions.

Voilà le budget que le Sénat, grâce au
gouvernement et à la Chambre, devrait dis-

cuter en trois jours, en douze ou quinze
heures.

On comprend du reste les motifs du
gouvernement et des républicains de la
Chambre.

Le budget, c'est leur chose. Ils le débat-
tent en famille, comme, suivant le conseil
du sage, on doit laver son linge sale. La
commission de la Chambre est fermée, on
le sait, à la curiosité, cependant assez légi-
time, des députés de la droite. Dans cette
commission, les débats sont quelquefois
assez aigres ou assez violents ; on finit tou-
jours par s'entendre. Le résultat de ces ar-
rangements intimes, c'est le prélèvement
sur nos revenus, sur notre travail de l'an-
née, de quatre milliards, — quatre mille
millions.

Mais le Sénat est gênant, bien qu'il le
soit, à notre avis, beaucoup moins qu'il ne
le devrait. Il compte dans ses rangs des
financiers de premier ordre, M. Bocher, M.
Buffet, M. Fresneau, M. Chesnelong, M.
Pouyer-Quertier, M. Lambert-Sainte-Croix.
On a essayé de lui enlever le droit de réta-
blir au budget un crédit arbitrairement sup-
primé, ce qui diminuait illégalement ses
droits constitutionnels. On lui donne main-
tenant trois jours pour discuter le budget,
ce qui supprimerait tout simplement ces
mêmes pouvoirs constitutionnels.

Malheureusement pour la Chambre, on
a voulu aller un peu loin. Si l'on avait
donné huit ou dix jours au Sénat, il aurait
probablement discuté à la hâte et voté le
budget. On ne lui a laissé que trois jours.
La chose n'a pas été du goût de tous les sé-
nateurs, d'un certain nombre de républi-
cains même : et voici le gouvernement obligé
de recourir au vote d'un douzième provi-
soire.

Nous ne nous faisons pas illusion sur
l'importance des changements que la majori-
té du Sénat laissera introduire dans le bud-
get préparé au Palais-Bourbon. Mais il im-
porte au moins qu'une discussion sérieuse
se produise à la Chambre haute, que l'état
menaçant, désastreux de nos finances soit
librement et complètement signalé au pays.

C'est chose fâcheuse, d'autre part, que
l'expédient auquel le ministère est acculé.
Le vote d'un deuxième provisoire jette tou-
jours quelque désarroi dans la perception
de l'impôt. C'est aussi chose humiliante, a
dit M. Ferry, et, en effet, ce vote accuse
l'impéritie et l'imprévoyance du gouverne-
ment.

L'amiral Peyron, ministre de la marine,
a communiqué samedi au conseil des mi-
nistres la liste des officiers et soldats mis
hors de combat dans les deux affaires de
Son-Tay.

A la première affaire, nous avons eu :
officiers : trois tués, dix blessés ; soldats :
soixante-dix tués, cent quatre-vingts blessés.

A la deuxième affaire : officiers : un tué,
cinq blessés ; soldats : dix tués, soixante-dix
blessés.

M. Ferry a été, paraît-il, merveilleux. Et
— ceci n'est pas une plaisanterie — on af-
firme qu'il a été question très-sérieusement
entre ministres de faire illuminer l'hon-
neur de la prise de Son-Tay. On ne se serait
arrêté que devant la crainte d'une manifes-
tation encouragée par le Conseil municipal.

Il est possible que M. Ferry estime qu'il
ne faut point tenir compte de ces trois cent
cinquante officiers et soldats français mis
hors de combat dans les deux affaires de
Son-Tay. Les gens du 4 Septembre, dont M.
Ferry est un des plus laids spécimens, nous
ont prouvé de longue date qu'ils n'étaient
point avares du sang français quand ils pou-
vaient ramasser dans ce sang pépites ou
pouvoir ; nous estimons, nous, que nos per-
tes à Son-Tay sont beaucoup trop considé-
rables pour l'occupation d'une ville que de-
main, selon toute vraisemblance, la média-
tion anglaise nous obligera à abandonner.
Et puis, si l'on veut bien lire attentivement
la fin de cette dépêche du contre-amiral
Courbet qui a si fort réjoui M. Ferry qu'il se
voulait mettre en frais d'illuminations, on
verra que les chiffres et les résultats annon-
cés par l'amiral Courbet laissent le champ
ouvert aux conjectures les moins folâtres :

« Nous avons eu environ 5 tués dont un
officier », dit la dépêche relative à la deu-
xième affaire. Cet *environ* est vague.

Et puis cette fin de la dépêche :
« On ignore encore où se sont enfuis les
Pavillons-Noirs, les Annamites rebelles et
les Chinois. »

Pas bien loin peut-être, et somme toute
nous estimons que M. Ferry a bien fait de
s'arrêter dans ses projets de lampions dont
la mèche tremperait dans le sang de nos
soldats inutilement versé.

Chronique générale.

La prise de Son-Tay est pour nos armes
un très-brillant succès dont il ne faut pas
cependant s'exagérer l'importance au point
de vue de la pacification du Tonkin. Les
défenseurs de Son-Tay se sont retirés à
Hung-Hoa, et non à Bac-Ninh comme il a
été dit. La flottille exerce sur le fleuve une
surveillance incessante, et elle ne laisserait
pas traverser d'une rive à l'autre une jon-
que sans la couler. Hung Hoa est à quelques
kilomètres de Son-Tay ; après Hung Hoa,
Dong Van ; après Dong Van, etc., etc. On
peut aller jusqu'à Laokai.

Les députés ministériels eux-mêmes re-
connaissent samedi, à la Chambre, que le
bulletin télégraphique de victoire de l'ami-
ral Courbet avait besoin d'un complément,
que certaines lacunes, certaines obscurités,
rendent absolument nécessaires.

L'amiral n'indique ni le nombre des en-
nemis mis hors de combat, ni l'endroit où
ils se sont réfugiés.

Il est également muet sur les captures
en hommes, en matériel, en trophées qui
ont dû être faites dans cette place conquise
de haute lutte.

Aussi croyons-nous que la paix s'im-
pose, maintenant que nous avons conquis
Son-Tay, à moins de vouloir conquérir le
Tonkin place par place, et d'y entretenir
25.000 hommes et dépenser 75 millions
par an.

6 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LUCIENNE

PAR Mlle MARTHE LACHÈSE.

La fenêtre n'avait pas de grands rideaux. Ceux
qui retombaient le long des vitres éprouvaient par
moment un léger flottement que partageait aussitôt
la flamme du bougeoir posé sur la table. On était
alors tenté de les imiter et de frissonner aussi.
Heureusement, le remède paraissait près du mal,
car, devant les convives, un consommé brûlant
fumait dans une soupière d'argent.

Cette soupière avait été offerte à M^{me} de Barli
par son père, le jour de la naissance de Lucienne.
Depuis longtemps, elle se transmettait ainsi de
génération en génération, lorsque le premier reje-
ton d'une branche nouvelle paraissait. Les tristes
circonstances dans lesquelles l'enfant de Lucienne
avait vu le jour avaient empêché M^{me} de Barli de
suivre elle-même l'usage traditionnel dans sa fa-
mille.

Tout en faisant honneur au potage, Lucienne ne
pouvait s'empêcher de penser qu'il était d'une
qualité bien médiocre. Le regard de sa mère s'at-
tachait sur elle avec inquiétude.

— Il n'est pas aussi bon que de coutume, dit
enfin M^{me} de Barli. Je n'en reprendrai pas chez ce
traiteur.

— Il manque un peu de sel, peut-être, répondit
la jeune femme. Il est facile d'en ajouter quelques
grains.

Un plat accompagnait le potage. Pour se mainte-
nir chaud, il était soigneusement couvert. Mais il
dut livrer son secret. Il ne contenait que des lé-
gumes.

— Je t'ai prévenue que le menu serait simple,
dit M^{me} de Barli en essayant de sourire. Lorsqu'on
est privé de sa servante...

— Espérez-vous la remplacer bientôt ? demanda
Lucienne sans faire remarquer que le traiteur
aurait pu joindre quelques mets au potage.

— Dès demain. J'ai trouvé, chez les sœurs de
Sainte-Marthe, une jeune fille qui paraît bien
honnête.

— Et que vous aurez encore la peine de former
au service, dit Lucienne en poussant vers son père
le pâté qu'elle avait acheté.

— Au moins elle prendra nos habitudes, ce sera
bien plus agréable, répondit M^{me} de Barli.

Elle fit presque seule les frais des éloges que
méritait le savoureux pâté. Il était exquis, on voyait
bien qu'il sortait d'une maison renommée. Il avait
toutes les perfections souhaitables dans l'espèce.

Elle en prit bien peu, cependant. La fatigue pa-

raissait l'envahir de plus en plus.

M. de Barli, au contraire, loucha brièvement le
mets offert par sa fille, mais il en mangea avec une
avidité qu'il ne songea ou ne parvint pas à dissi-
muler.

Quant à Lucienne, il lui eût été difficile de dire
s'il existait une différence entre le hachis truffé ou
les légumes bouillis qui se trouvaient à côté. Elle
mangeait avec effort, sans prendre garde à l'alim-
ent que sa mère lui avait servi.

Une douloureuse lumière se faisait devant ses
yeux. A ce foyer chéri dont la dernière joie avait
fui avec elle, ce n'était plus, comme de coutume,
la gêne et les privations qu'elle entrevoyait, c'était
la détresse, c'était le dénuement. Devant elle, son
père assouvissait une faim étrange. Sa mère tous-
sait à chaque instant : sa mère avait eu froid sans
doute...

Jusqu'alors, quand Lucienne devait venir parta-
ger le modeste repas de ses parents, elle les en
faisait avertir, les absences de Raoul Mauvoisin
étant rares et ordinairement prévues. Bien des
fois, il est vrai, la jeune femme aurait pu s'éloigner
elle-même de la table où, vainement, elle avait
fait placer le couvert de son mari. Les parents, la
sœur, les amis savaient inviter Raoul d'une ma-
nière soudaine, charmante, irrésistible. Comment
ne pas céder à de si gracieuses instances ? Com-
ment, surtout, courir le risque de causer un mé-

contentement ? Nul n'avait jamais pensé à poser
ces questions à la femme solitaire et triste qui,
instruite par un avis tardif, ou voyant l'heure
s'écouler sans même recevoir cet avis, venait
s'asseoir à la table désertée et touchait à peine
aux mets qui lui étaient présentés : elle n'avait plus
faim...

Mais de cet abandon, mais de ces peines, le père
et la mère, déjà trop irrités, ne devaient pas être
instruits. Ainsi Lucienne l'avait-elle résolu. Et,
maintenant, elle se demandait si elle était toujours
seule à se taire, si de douloureux détails ne lui
étaient pas également dérobés.

Quelques assiettes se trouvaient encore sur la
table. Elles contenaient des conserves, des fruits
secs, humbles réserves sorties à la hâte de leurs
refuges pour aider le dernier effort, la dernière
ruse de l'amour maternel.

Ce fut d'une main presque tremblante que Lu-
cienne y toucha. Elle craignait d'être gagnée par
des larmes.

— Qu'elle heure est-il ? dit M. de Barli.
La jeune femme tira sa montre.

— Sept heures vont sonner.

— Je n'ai pas de temps à perdre. Je tiens à être
exact. Je reviendrai dans une heure. Te retrou-
verai-je, Lucienne ?

— Dans une heure, oui, mon père.

— Alors je ne te dis pas adieu.

Étude de M. PINAULT, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, successeur de M. MÉROUAS.

**A AFFERMER
UNE FERME**

Sise à Distré,
Comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres, prés et vignes d'une contenance de 20 hectares.
S'adresser à M. FOURNIER-MÉNARD, propriétaire à Distré, ou audit M. PINAULT. (827)

Étude de M. PINAULT, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, successeur de M. MÉROUAS.

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,
UNE MAISON

Située à Saumur, rue de la Croix-Verte,
Comprenant trois chambres au rez-de-chaussée, trois autres au premier étage, un grenier, cave, puits et deux jardins dont l'un tient au cours d'eau dit la Boire.
S'adresser audit M. PINAULT, notaire. (828)

Étude de M. PINAULT, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, successeur de M. MÉROUAS.

A VENDRE

A L'AMIABLE,
LES IMMEUBLES

Ci-après désignés,
Situés commune de Saint-Lambert-des-Levés :

- 1° 22 ares environ de terre, au canton des Gagneries.
 - 2° 1 hectare 4 ares 50 centiares de terre, au canton des Pressiers, section B, numéro 130 du cadastre.
 - 3° 66 ares de terre, canton des Granges ou Grands-Bois, appelés aussi les Pironnières.
 - 4° Et 77 ares de terre, au canton des Terres-Boues.
- S'adresser audit M. PINAULT, notaire. (829)

Étude de M. PINAULT, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, successeur de M. MÉROUAS.

A VENDRE

OU A AFFERMER

Cinquante ares de vigne, aux Landes, commune de Saumur ;
Seize ares 50 centiares de vigne, même canton ;
Huit ares 50 centiares de luzerne, même canton ;
Huit ares de vigne rouge en bon rapport, aux Hautes-Landes ;
Cinq ares de vigne, au moulin Tan.
Toutes facilités de paiement.
S'adresser à M. LEVRON, propriétaire, ou à M. PINAULT, notaire.

Étude de M. PINAULT, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, successeur de M. MÉROUAS.

A VENDRE

OU A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,
GRANDE ET VASTE MAISON
Place Saint-Pierre, n° 4.
S'adresser à M. PINAULT, notaire, ou à M. CORBINEAU, propriétaire à l'Abbaye-d'Asnières. (785)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,
UNE MAISON

Propre au commerce,
Située rue Saint-Nicolas, n° 12,
UNE AUTRE MAISON
Également propre au commerce,
Actuellement occupée par M^{me} Lefel, aubergiste (hôtel de l'Espérance).
S'adresser à M^{me} veuve FERRE, 12, rue Saint-Nicolas. (786)

Étrennes 1884

LE MOIS DES CADEAUX

Étrennes 1884

FOULARDS, CRAVATES
Parfumerie
Porte-monnaie, Porte-cartes
PORTE-TRÉSOR
ÉVENTAILS

Et des Fourrures

FOURRURES, GANTERIE
Mouchoirs
SACS-TOILETTES
Sacs-nécessaires
Pour Hommes et pour Dames

ÉTRENNES 1884

MAGASINS DE LA GLANEUSE

SAUMUR, — 51 et 53, rue Saint-Jean, 51 et 53, — SAUMUR

ACTUELLEMENT ET JUSQU'AU 8 JANVIER

Dans les Nouveaux Magasins du premier

Grande Exposition et Mise en Vente de tous les Articles pour Cadeaux du Jour de l'An, composée de tout ce que la Fabrication Parisienne et Viennoise a fait de plus nouveau, de plus joli, de plus élégant et de plus soigné en : Petits Bronzes, Maroquinerie, Tabletterie, Marqueterie, Peluche, Laque, Ecaïlle, Ivoire, Bambous, Cuir repoussé, Albums et Cadres pour photographies, Glaces, etc., etc., et quantité d'autres Objets de Fantaisie, à des prix extrêmement avantageux.

Nos relations constantes avec Paris nous mettant directement en rapport avec les Petits Fabricants auxquels nous achetons au Comptant, nous permettent de Vendre tous ces Objets 25 et 30 0/0 meilleur marché que n'importe quelle maison. C'est du reste à cette Manière d'Opérer que nous devons l'Immense Succès que, depuis cinq années, nous Obtenons pour tous nos Articles d'Étrennes. Les Dames reconnaîtront une fois encore que, réunir l'utile, l'agréable et le Bon Marché est de tradition aux Magasins de la Glaneuse.

Nous recommandons également comme Articles très-avantageux et Cadeaux Utiles :

- 1. Au Comptoir des Fourrures — Manchons PARISIEN, RÉCAMIER, RÉGINA, etc., etc., en RENARD, GRÈBES, MUSC ARGENTÉ, CASTOR des Indes, CASTOR LOUTRE et CANADA, depuis. 1 95
- 2. Au Comptoir des Jupons — Jupons SATIN SOIR, ouaté et doublé, depuis. 19 75
Jupons satin laine, Moire noire, drap et flanelle avec bandes brodées, depuis. 3 95
- 3. Au Comptoir des Mouchoirs — Mouchoirs dentelle pour Mariage, 55 fr. et. 5 75
Mouchoirs Tussor soie, avec initiales brodées, Mouchoirs batiste de Cambrai, vignettes et initiales brodées, garantis à l'usage, la douzaine. 12 »
- 4. Au Comptoir des Dentelles — Fichus et Andalouses, Dentelle Espagnole, Echarpes, Châles et Pèlerines chenille Haute Nouveauté, à des prix exceptionnels de **BON MARCHÉ**.

MAGASINS DE LA GLANEUSE.

LIBRAIRIE JAVAUD

Rue Saint-Jean, à Saumur.

Étrennes 1884

GRANDE EXPOSITION

DES NOUVEAUTÉS DE L'ANNÉE

Tableaux, Gravures et Aquarelles, Bronzes, Terre Cuite, Porcelaines de Sèvres et de Saxe, Faiences d'Art, et tout ce qui tient à la Céramique, Petits Meubles de Luxe, Articles Religieux, Maroquinerie et Tabletterie, Cadres en tous genres et Miroiterie Riche, ainsi que les Cristaux émaillés de Bohême.

Très-belle collection d'Ouvrages et Albums illustrés, vendus aux prix annoncés par les éditeurs. (790)

PIANOS ET INSTRUMENTS

L. FISCHER ET FILS

FACTEURS DE PIANOS ET LUTHIERS

49, Rue d'Orléans, SAUMUR.

Vente, Échanges, Accords, Location et Réparations de tous Instruments, — Musique.

ABONNEMENTS POUR L'ACCORD ET L'ENTRETIEN DES PIANOS :

- 4 Accords par an. 9 fr.
- 6 Accords par an. 12 »

Abonnements à la lecture musicale.

PETITE MAISON

A LOUER

Avec portion de JARDIN,
Pour la Saint-Jean prochaine.

S'adresser à M. SARGET, rue Saint-Lazare, n° 14. (813)

OCCASION

A VENDRE

UNE VOITURE PETIT-DUC
Presque neuve.

S'adresser à M. MATIGNON-CHARRIER, carrossier. (812)

DEUX VOITURES de voyage en bon état ;
UNE JUMENT, de 10 ans, pouvant faire un bon service ;

A VENDRE IMMÉDIATEMENT

S'adresser à M. GUIHAL, syndic, rue Lenepveu, 13, Angers. (830)

AVIS

L'Usine à Gaz de Saumur se charge de faire toutes installations et fournitures d'appareils d'éclairage et de chauffage par le gaz, moyennant une location mensuelle, variant de 0 fr. 25 à 2 fr., suivant l'importance des objets loués, non compris le compteur. (732)

THÉS NOIRS EXTRA

Nous recommandons aux vrais amateurs de bon thé, le mélange de **Thés noirs extra** de la Maison **GUERIN-BOUTRON**, dont la qualité supérieure, composée des meilleures sortes, en fait une boisson des plus agréables et des plus recherchées.
Se vend 1 fr. 50, 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A Saumur, chez MM. Trouvé, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

Glycérine Minéralisée (Pour Bains et pour la Toilette.)

A. RIVAUD

Chimiste Breveté s. g. d. g., SAUMUR. MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.



HYGIÈNE et TOILETTE de la Peau, qu'elle nettoie, adoucit et parfume instantanément. Guérit rapidement et préserve des ECZEMAS, DARTRES, PITYRIASIS du Cuir chevelu (pellicules), ENGELURES, CREVASSES, GERÇURES de tous genres, etc., etc.

À SAUMUR, chez l'inventeur, 22, rue du Temple.
Dépôts : Pharmacies, Établissements de Bains et Maisons de Produits Hygiéniques.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Étude de M. LE BARON, notaire à Saumur, successeur de M. LAUMONIER.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,
Le dimanche 30 décembre 1883, à midi,
En l'étude et par le ministère de M. LE BARON, notaire à Saumur,
UNE MAISON
Avec Cour et Jardin,
Située à Bagneux, rue des Pauvres, occupée par les époux Maillet.
S'adresser, pour tous renseignements, audit M. LE BARON.

Étude de M. LE BARON, notaire à Saumur, successeur de M. LAUMONIER.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

I. UNE PROPRIÉTÉ

Située à Saumur, rue de l'Ermitage, n° 5, 10 et 12, propre à l'industrie, et comprenant deux petites maisons d'habitation, jardin, hangars, écurie, remise, vastes caves.

Il. 83 ares environ de vigne et de terre, propre au jardinage, situés au clos de Violette, commune de Saumur.

S'adresser à M. LE BARON, notaire.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE PROPRIÉTÉ

Située à Chacé,

Consistant en : Une MAISON avec servitudes, greniers, cours, écurie, caves, pressoir et ustensiles de vendanges et jardinage, etc. ;

Vignes en bon rapport et petit jardin, le tout d'une contenance d'environ 84 ares.

Mise à prix : 6.000 fr.

S'adresser à M. JAGOT-RICHARD, 5, rue du Marché-Noir. (737)

A VENDRE

Au Comptant

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

- Vin rouge nouveau à 70 francs la barrique ;
- Vin rouge vieux à 100 francs ;
- Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs ;
- Vin blanc vieux à 100 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 9 degrés.
Des échantillons sont envoyés sur demande. (403)

ON DEMANDE

UNE CUISINIÈRE

S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME se propose pour cirer les parquets et servir de valet de chambre au besoin, et même soigner les malades.
ALPHONSE COLIN, rue Dacier, n° 34, Saumur.

M. VAUDEL, Grand'Rue, n° 45, à Saumur, a l'honneur d'informer le public qu'il se charge de la distribution en ville des lettres de faire part et tous imprimés à des prix modérés.